

COMMUNE DE MANIGOD
HAUTE-SAVOIE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux le 31 août, le Conseil Municipal de la Commune de MANIGOD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. CHAUSSON Stéphane, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 13

Pouvoirs : 1

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/08/2022

Présents : Mmes MM. CHAUSSON Stéphane, Didier LAPALUS, GRANGER Sylvie, BERNARD-GRANGER Guy, VEYRAT DE LACHENAL Dorine, DREAN Alain, PACCARD Jean-François, LOUBET-GUELPA Isabelle, GANGNARD Frédéric, PERRISSIN-FABERT Marielle, VEYRAT-DUREBEX Nicolas, VITTET Anne-Sophie, LEBEAU Maïwenn.

Excusés ou absents : Mme ASSIER Angélique, M. PERRILLAT-MERCEROZ Philippe (pouvoir à Didier LAPALUS)

M. Guy BERNARD-GRANGER a été élu secrétaire.

oooooooooooo

D2022-52 OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 DU BUDGET ANNEXE CROIX FRY

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°D2022-31 du 06/04/2022 le Conseil municipal a décidé de créer un budget annexe Croix Fry.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2022 du budget annexe Croix Fry.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif 2022 du budget annexe Croix Fry qui s'équilibre ainsi :

* Section de fonctionnement :	- dépenses	5 420 €
	- recettes	5 420 €
* Section d'investissement :	- dépenses	1 358 706.66 €
	- recettes	1 358 706.66 €

Fait et délibéré aux lieu et date susdits. Au registre suivent les signatures des membres présents à la séance.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération télétransmise en Préfecture le et publiée ou notifiée le

*Fait à MANIGOD,
Le Maire,
Stéphane CHAUSSON*